

Information sur le droit de dépôt en déchèteries intercommunales du Pays de Gex

Apports des professionnels

A partir du 1er juillet 2023,

augmentation des tarifs de droit de dépôt des déchets artisanaux, commerciaux et communaux

Délibération n° 2023.0172 du Conseil communautaire de Pays de Gex agglo, 20 juin 2023.

Cette tarification a été revue pour tenir compte de l'évolution des filières et des coûts de transport, comme stipulé à l'article IV.3.b du règlement intérieur des déchèteries. La dernière révision date de 2021 et depuis, les coûts supportés par la collectivité ont augmenté entre +7% et +41% selon les catégories de déchets. L'incidence de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur les filières d'incinération et d'enfouissement est également prise en compte.

<u>Catégories de déchets / site</u>	<u>Tarifs révisés au 1er juillet 2023</u>
Encombrants incinérables	246 €/tonne
Encombrants classe 2	269 €/tonne
Déchets verts déchèteries	96 €/tonne
Déchets verts plateforme Versonnex	59 €/tonne
Déchets verts plateforme capricorne	7 €/m ³
Souches-gros bois plateforme Versonnex	84 €/tonne
Souches-gros bois plateforme capricorne	42 €/m ³
Gravats	37 €/tonne
Ferraille	55 €/tonne
Bois	126 €/tonne
Amiante-ciment	549 €/tonne
Placoplâtre	169 €/tonne
Gros cartons	64 €/tonne
Pneus	305 €/tonne
Déchets divers en mélange	152 €/tonne